

LA REGIE DU MONT-BLANC

366 route des Lacs
LES PRAZ
74400 CHAMONIX
Tel: 04.50.90.34.94
laregiedumont-blanc@orange.fr

APPEL DE FONDS

13004 MOUGIN Simone

Immeuble : 05.01045

LES ANCELLES

174 Clos Des Ancelles
Route des Drus
74400 LES PRAZ DE CHAMONIX

Mme MOUGIN Simone

c/o Maître Cusenier
12 rue du Dc Noël Courvoisier
70000 VESOUL

Chamonix, le 22/03/2024

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
207.00		532.13	704.87

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
2ème PROVISION 01/04/2024 AU 30/06/2024						
Lot 0010 (Appartement Bat:B Eta:1)						
CHARGES GENERALES	3498.00	61	1000	213.00		
CHARGES COMMUNES BAT. A&B	2131.00	66	1000	141.00		
CHARGES CHAUFFAGE VMC	4132.50	58	1000	240.00		
Total du Lot 0010				594.00		
Lot 0038 (Parking Bat:A Eta:SS)						
CHARGES GENERALES	3498.00	6	1000	21.00		
CHARGES COMMUNES BAT. A&B	2131.00	6	1000	13.00		
CHARGES GARAGES	163.50	1	17	10.00		
Total du Lot 0038				44.00		
Lot 0049 (Parking)						
CHARGES GENERALES	3498.00	2	1000	7.00		
Total du Lot 0049				7.00		
Montant total porté sur votre compte				645.00		

Charges locatives (pour les locaux d'habitation principale) données à titre indicatif.

Réalisation TIMCI - Tél : 04-93-88-50-52

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Consultation de vos comptes par internet :
Connectez-vous sur www.laregiedumont-blanc.com
Identifiant Internet : 050104513004, Mot de passe: M2H9H4UI

Suite au verso ✨

LA REGIE DU MONT-BLANC

01045 LES ANCELLES

13004 MOUGIN Simone

RELEVÉ DE COMPTE

Page : 2

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2023	Solde début d'exercice	0.00	
01/01/2023	1ère PROV. 010123-310323	578.00	
20/01/2023	Virement reçu le 20/01/2023 de MOUGIN SIMONE		578.00
01/04/2023	2ème PROV. 010423-300623	579.00	
08/04/2023	SOLDE CHARGES EXERCICE 2022		60.68
28/04/2023	Virement reçu le 28/04/2023 de BRENET		579.00
01/07/2023	Fonds Travaux ALUR 9.05%/BUDGET	75.99	
01/07/2023	3ème PROV. 010723-300923	777.00	
12/07/2023	Virement reçu le 12/07/2023 de BRENET		792.31
26/09/2023	Virement reçu le 26/09/2023 de BRENET		707.04
01/10/2023	Fonds Travaux ALUR 9.06%/BUDGET	62.04	
01/10/2023	4ème PROV. 011023-311223	645.00	
01/01/2024	1ère PROV. 010124-310324	645.00	
10/01/2024	Virement reçu le 10/01/2024 de BRENET		645.00
01/04/2024	2ème PROV. 010424-300624	645.00	
		4007.03	3362.03
	MONTANT A PAYER	645.00	

DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE

Titulaire : SDC LES ANCELLES
Domiciliation : SOCIETE GENERALE
Iban : FR76-3000-3010-7500-0500-1411-688
Bank Identification Code : SOGEFRPP

REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT

-A régler dès réception

Coupon à joindre à votre règlement

-A régler dès réception

Réf: 05 01045 13004 (MOUGI)

Montant: 645.00